



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2009 Volume 12 - numéro 4

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 novembre 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Isabelle Bergeron et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Lucie Bossé et messieurs France Dubé et Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009 - # 3
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Découpage des circonscriptions électorales scolaires et ajout de circonscriptions
 - 6.2 Engagement d'une direction adjointe d'école
 - 6.3 Dossier pandémie
 - 6.4 Dépôt, pour consultation, du projet de Règlement "Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves et leurs parents"
 - 6.5 Engagement d'un protecteur de l'élève
 - 6.6 Achats regroupés CNAR
 - 6.7 Dépôt, pour consultation, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013, des Actes d'établissement 2010-2011 et de la Politique des critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2010-2011
- 7.0 Varia
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-440-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2009 - # 3

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 20 octobre 2009 - # 3, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-441-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, donne le résumé de leur rencontre du mois de novembre 2009. Les principaux sujets abordés furent :

- présentation du Plan d'action 2009-2010 de la Commission scolaire et des stratégies d'intervention dans le cadre de la pandémie de grippe A (H1N1) par le directeur général, monsieur Serge Pelletier;
- information sur les dates de rencontres des conseils d'établissement;
- nomination de madame Brigitte Beaulieu au comité culturel;
- nomination des délégués au conseil général de la FCPQ qui se tiendra le 28 novembre 2009;
- demande de formation sur le projet de loi 88.

Madame Isabelle Bergeron donne un compte rendu du colloque de l'Association des comités de parents du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine qui s'est tenu à Matane le 14 novembre 2009. Un résumé écrit sera acheminé aux commissaires.

DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES SCOLAIRES ET AJOUT DE CIRCONSCRIPTIONS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait part de la communication de monsieur Alain Veilleux, sous-ministre adjoint au MELS, qui souligne que les opérations de division du territoire en circonscriptions électorales devront débiter sous peu, afin que le conseil des commissaires puisse adopter un projet de division du territoire avant le 1^{er} juin 2010.

Monsieur Pelletier explique les aspects techniques reliés au processus et répond aux questions des commissaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs couvre un territoire de près de 6000 km²;

ATTENDU que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs regroupe 32 municipalités locales et 2 municipalités régionales de comté (MRC de Témiscouata et MRC des Basques) et la Municipalité de Saint-Cyprien qui fait partie de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU l'historique des milieux concernés et la ruralité du territoire;

ATTENDU les risques de brisure territoriale ainsi que les risques de brisure du sentiment d'appartenance des communautés, advenant une réduction trop grande du nombre de circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que l'étendue et la nature du territoire font en sorte que le conseil des commissaires privilégie la représentativité de commissaires élus plutôt que celle de commissaires cooptés;

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), le territoire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs devrait être divisé en 8 circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), la ministre peut, par décret, autoriser une commission scolaire à établir des circonscriptions électorales de plus, lorsque justifié;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

DE demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, l'autorisation d'établir 3 circonscriptions électorales de plus que ce qui est prévu à l'article 6 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3) afin de ramener le nombre de circonscriptions électorales à 11 au lieu de 8.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-442-CC)

ENGAGEMENT - DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que le poste de direction adjointe à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel se libérait à la fin du mois d'octobre 2009. Un processus de sélection a eu lieu et, compte tenu du délai entre l'entrée en fonction souhaitée et nécessaire pour les besoins de l'école et la date de la séance du conseil des commissaires, il leur a adressé une communication qui faisait état du résultat du processus de sélection. Il s'agit donc d'entériner l'engagement de monsieur Olivier Benoît à titre de directeur adjoint d'école.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que le poste de direction adjointe à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel devenait vacant avec la démission de sa titulaire, madame Lise Bélanger, pour réorientation de carrière;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage monsieur Olivier Benoît à titre de directeur adjoint d'école à l'École secondaire l'Arc-en-Ciel selon les termes d'un contrat à durée indéterminée, à compter du 9 novembre 2009, auquel s'applique une probation pour une période minimale d'une année.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-443-CC)

DOSSIER PANDÉMIE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, donne un résumé des dispositions prises dans l'ensemble des écoles en vue de la vaccination des élèves. Il précise également que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site WEB de la Commission scolaire.

Monsieur Pelletier donne l'état de la situation dans nos écoles au niveau de l'absentéisme relié à la pandémie et ce, autant au niveau du personnel qu'au niveau des élèves.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

DÉPÔT, POUR CONSULTATION, DU PROJET DE RÈGLEMENT «PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS»

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique réclament que la Commission scolaire adopte un règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents et ce règlement doit se conformer aux dispositions réglementaires adoptées récemment par le gouvernement. Monsieur Pelletier précise que le nouveau règlement de la Commission scolaire viendra remplacer la politique actuellement en vigueur sur la gestion des plaintes.

Monsieur Pelletier explique le processus de consultation auquel on doit se conformer avant l'adoption définitive du règlement. On prévoit donc que le conseil des commissaires sera en mesure de procéder à son adoption lors de la séance du 19 janvier 2010.

Le projet de règlement est déposé aux commissaires séance tenante et on convient d'en discuter lors de la séance du comité exécutif du 1^{er} décembre prochain.

ENGAGEMENT D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne, qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les nouvelles dispositions sur la procédure d'examen des plaintes auxquelles les commissions scolaires devront se conformer, entre autres par l'adoption d'un règlement, doivent prévoir la possibilité de se référer à un protecteur de l'élève lorsque les plaignants ne sont pas satisfaits du processus d'examen de leur plainte ou du résultat.

Monsieur Pelletier rappelle que le sujet du protecteur de l'élève a déjà fait l'objet de discussions au conseil des commissaires et qu'il avait été convenu de lui référer toute candidature susceptible de pouvoir assumer ce rôle. Depuis ce moment, il n'a reçu aucune suggestion de candidature. De plus, il souligne que le MELS accorde un financement spécifique pour couvrir les dépenses reliées à ce nouveau service dans les commissions scolaires.

Le directeur général rappelle et donne les détails de l'offre de service qu'il a reçu de la part de monsieur Marcien Proulx.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences prévues à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire récemment adoptée par le gouvernement pour la mise en place d'un service du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que les dispositions définissant le rôle et les fonctions du protecteur de l'élève à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs se retrouveront dans le «Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents» qui entrera en vigueur en janvier 2010;

CONSIDÉRANT le cheminement professionnel de Monsieur Marcien Proulx;

CONSIDÉRANT que l'offre de service soumis par Monsieur Marcien Proulx répond aux nouvelles dispositions de financement transmises par le MELS pour la mise sur pied d'un service du protecteur de l'élève;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne les services de Monsieur Marcien Proulx à titre de protecteur de l'élève avec un mandat de 3 ans débutant au moment où le «Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents» entrera en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-444-CC)

ACHATS REGROUPÉS CNAR

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que la Commission scolaire doit procéder au renouvellement de sa cotisation d'adhésion auprès du Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne-Marie Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle son adhésion au Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12) pour l'année 2009-2010 et paie sa cotisation de 1260 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-445-CC)

DÉPÔT, POUR CONSULTATION, DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2010-2013, DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2010-2011 ET DE LA POLITIQUE DES CRITÈRES D'INSCRIPTION ET RÈGLES DE RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES 2010-2011

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, dépose, pour consultation, les documents suivants :

- Actes d'établissement 2010-2011;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013;
- Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2010-2011.

Monsieur Pelletier explique les modifications suggérées et répond aux questions des commissaires.

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 décembre 2009 à 20h00 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-446-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale